

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 8 avril 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Personnes âgées dépendantes en établissement : Des actions multiples, un accompagnement quotidien

Pour soutenir les établissements de la région qui accueillent des personnes âgées dépendantes (EHPAD), l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a lancé, dès le début de l'épidémie, un ensemble d'actions visant à protéger les résidents et les personnels, renforcer les équipes, accompagner les décisions.

La hausse des hospitalisations liées aux formes sévères de COVID-19 reste continue en Bourgogne-Franche-Comté (1 227 hospitalisations), même si le nombre de patients admis en réanimation se stabilise (292). 412 décès sont recensés en milieu hospitalier ; 248 en établissements médico-sociaux. 1 160 personnes sont sorties d'hospitalisation.

La protection des EHPAD contre le risque de contamination constitue une priorité de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté depuis l'apparition des premiers cas de COVID-19 sur le territoire.

Toutes les **recommandations** visant à mettre en place les mesures de protection des résidents et du personnel sont régulièrement diffusées aux 420 établissements de la région qui accueillent près de 33 000 personnes âgées : interdiction des visites extérieures hormis pour accompagner une fin de vie ; application renforcée des mesures d'hygiène et des gestes barrières ; organisation d'unités ou d'équipes dédiées en cas de suspicion de contamination au virus ; nouvelles admissions soumises à des conditions précises...

Des **livraisons de masques chirurgicaux** sont assurées chaque semaine pour permettre aux EHPAD de protéger personnels et résidents. Ce sont aujourd'hui près de 440 000 masques qui ont été distribués dans les EHPAD de la région depuis le début de l'épidémie.

Sur le **dépistage des cas de COVID**, la stratégie vient d'évoluer dans le sens d'un élargissement des tests, pour mettre en œuvre des mesures de gestion renforcées de l'épidémie dans les établissements (identification des soignants porteurs du virus, mise en place des unités dédiées aux résidents atteints de COVID-19) et l'ARS travaille à sa mise en œuvre concrète sur le terrain.

Structurer un dispositif d'appui territorial permanent

Un accompagnement spécifique des établissements les plus en tension, est organisé au quotidien, par des équipes médicales et administratives de l'Agence, en lien avec les conseils départementaux. Objectifs : adapter les réponses aux besoins qui peuvent relever de renfort de personnels, d'approvisionnement matériel, d'expertise gériatrique ou de soins palliatifs, ou encore de l'intervention des équipes d'hygiène.

Après un **signalement initial obligatoire** sur la plateforme nationale dédiée, c'est un bilan quotidien qui est réalisé avec les établissements médico-sociaux. L'Agence et les conseils départementaux assurent **un suivi au plus près de la situation** de chaque structure afin de mobiliser les réponses appropriées.

Des infirmières spécialisées en hygiène appartenant aux **équipes mobiles d'hygiène de territoire** et appuyées par des médecins hygiénistes interviennent au sein des établissements ayant signalé une infection parmi les résidents ou les personnels, pour apporter leur expertise en vue de limiter la propagation des cas.

Les EHPAD s'appuient également sur les **dispositifs d'astreinte gériatrique territoriale** organisée par les établissements hospitaliers. Un numéro téléphonique est ainsi accessible tous les jours, voire les nuits et week-end, dans certains groupements hospitaliers de territoires (GHT).

Ce recours peut faciliter une **décision collégiale** de procéder à une hospitalisation dans les situations qui le justifient, en évitant autant que possible un passage par les urgences. Des solutions de télémédecine peuvent être proposées. Des hotlines téléphoniques fonctionnent aussi pour répondre aux questions et besoins de prise en charge en soins palliatifs.

Les **structures d'hospitalisation à domicile (HAD)** sont par ailleurs mobilisées pour renforcer les équipes et assurer des prises en charge en EHPAD.

Enfin, de nombreux **dispositifs de soutien psychologique** sont proposés pour les professionnels, les résidents et leurs familles.

Assurer des renforts massifs et immédiats

Les ressources de soignants du dispositif #Renforts-Covid, 230 renforts déjà pourvus à ce jour, sont pleinement engagées pour intervenir en EHPAD.

Des personnels médicaux et soignants de l'Education nationale sont aussi venus en aide aux établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes.

 Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tel. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>